

Et si la grippe A/H1N1 imposait le télétravail ?

Installer le plan de continuité de l'activité en cas de pandémie

Par **Josélito Tirados, Teambox**



La société Teambox assure la promotion des entreprises 2.0 : collaboratives tout en étant multi-sites. Elle leur fournit un package Téléphonie sur IP et outil collaboratif avec des fonctionnalités permettant de travailler de chez soi dans les mêmes conditions qu'au bureau.

Paris, le 31 juillet 2009

La France est aujourd'hui, le 31 juillet 2009, en phase 5A par rapport à la pandémie de grippe A/H1N1, ce qui correspond à une extension géographique de la transmission interhumaine. Le prochain palier, 5B, correspond au démarrage de la pandémie sur le territoire français. Il sera alors justifié de mettre en œuvre ou d'anticiper un plan de continuité de l'activité, avec des mesures sanitaires et organisationnelles.

La France se prépare. Depuis le 3 juillet 2009, le ministère du travail a publié une circulaire visant à encadrer les entreprises face à la grippe A/H1N1. La Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Essonne vient d'informer les entreprises du département des modalités de ce plan de continuité d'activité. En Rhône-Alpes, l'hypothèse n'est pas exclue de fermer de grands pôles d'activité en cas de pandémie dont on redoute l'arrivée à l'automne 2009. La CCI de l'Essonne annonce qu'« au plus fort de la vague pandémique, **le taux d'absentéisme pourrait s'élever à plus de 40 %** ».

Le plan de continuité d'activité prévoit le recours au télétravail pour limiter les risques de contamination et pour faire face à l'interruption de certains moyens de transport collectif.

Si certaines entreprises utilisent déjà régulièrement la télé-conférence, qu'en est-il de l'accès distant à ses e-mails et du partage d'information, notamment depuis chez soi ?

Aujourd'hui, le télétravail ne concerne que 7% des salariés français selon l'ANPE. Le plan numérique 2012 de Luc Besson veut encourager ce mode de travail pour rattraper le retard pris sur nos voisins d'Europe du nord (Royaume-Uni et pays scandinaves), en bousculant les mentalités des acteurs économiques français.

Et si la menace d'une pandémie cet automne faisait justement bouger les mentalités, au nom de la continuité de l'activité ?

Il faut alors que les PME s'équipent dès maintenant de technologies nouvelles permettant le travail à distance.

Il faut que chaque salarié puisse décrocher son téléphone de bureau à distance, avoir un accès internet, un accès à sa messagerie et un serveur de fichiers pour partager ses documents avec ses collègues.

Chez Teambox, nous avons imaginé l'entreprise de demain, en permettant à des salariés de travailler ensemble tout en étant éloignés géographiquement. Si le stade de pandémie grippale est atteint, notre vision de l'entreprise va faire des émules et qui sait si le

télétravail ne va pas ainsi s'imposer, lorsque les entreprises et les salariés y auront goûté ?

A propos de Teambox

Créée en 2006 par des ingénieurs possédant plus de 15 ans d'expérience dans les domaines de la téléphonie et des technologies de l'information, Teambox commercialise ses solutions de communication téléphoniques et informatiques depuis janvier 2008.

Teambox s'adresse aux PME de 5 à 500 salariés en France métropolitaine. Plusieurs agences régionales sont installées à Aix en Provence, Valence et Montpellier.

Son réseau de partenaires revendeurs et intégrateurs offre un service performant organisé autour du serveur de communication Teambox et de sa suite logicielle Communication Manager.

Teambox est aujourd'hui une société du groupe SGA Finance dont le siège social est basé à Ris Orangis.

www.teambox.fr